

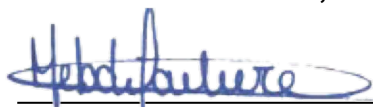
AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments de la Municipalité de Saint-Alban.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 13 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Alban a adopté le projet de règlement suivant :
 - Règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments de la Municipalité de Saint-Alban;
 - Ce projet de règlement prévoit des modalités relatives à l'entretien de certaines catégories de bâtiments ou d'immeubles érigés sur le territoire de la municipalité afin de les maintenir en bon état de conservation, de prévenir leur détérioration et de prolonger leur durée de vie, lesquelles visent notamment à préserver leur intégrité structurelle et à les protéger des intempéries. Il contient plus particulièrement des normes ayant pour objet de :
 - Favoriser un entretien adéquat des immeubles patrimoniaux pour préserver leur authenticité et assurer leur pérennité;
 - Maintenir la qualité des bâtiments destinés à l'habitation pour assurer la sécurité et le confort de leurs occupants;
 - Sécuriser les bâtiments vacants et prévenir leur détérioration.
2. Le projet de règlement énuméré ci-dessus sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 11 mai 2026 à 19 h 00, au Centre communautaire Fernand-Marcotte situé au 179, rue principale à Saint-Alban. Lors de cette assemblée, les personnes et organismes qui le désirent pourront également s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 241, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

DONNÉ à Saint-Alban, ce 23 avril 2026.

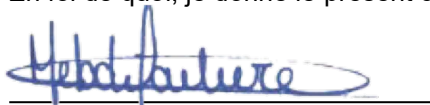


Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 23 avril 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 23 avril 2026.



Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et greffière-trésorière